

SEANCE DU 10/07/2020

MEMBRES PRÉSENTS : LIND - OROSCO - DE JESUS DE OLIVEIRA – DUTHIL
– HEBOUCHE - JACQUINOT - KAULEK - VIEGAS FRANCISCO-
VUILLEMIN

PROCURATIONS : CHOULET Mickael à LIND Catherine et MUGNIER Cyril à
DUTHIL Alexandre

MEMBRES ABSENTS : NEANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OROSCO MIREILLE

ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal approuvent le PV de la séance du 9/6/20.

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mme le maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

Délibération pour le choix de l'entreprise pour travaux de voirie communale.

**ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX ELECTIONS
SENATORIALES**

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et trois suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 27 SEPTEMBRE 2020.

L'élection se fait à bulletin secret avec quorum et majorité absolue.

2-1 Election du délégué titulaire :

Candidate :

- OROSCO Mireille

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 VOIX

Mme OROSCO Mireille ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire.

2-2 Élections du 1^{er} suppléant :

Candidat : VIEGAS FRANCISCO Yoann

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 VOIX

M VIEGAS FRANCISCO Yoann ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} suppléant.

2-3 Élections du 2^{ème} suppléant :

Candidate : HEBOUCHE Jessica

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 VOIX

Mme HEBOUCHE Jessica ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} suppléant.

2-4 Élections du 3^{ème} suppléant :

Candidate : JACQUINOT Lucie

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 VOIX

Mme JACQUINOT Lucie ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} suppléant.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

MME Le maire informe le conseil que l'ouverture des plis étant faite pour la commande groupée de voirie, l'entreprise retenue est ROGER MARTIN pour un montant de travaux de 33 845.40 € HT soit 40 614.48 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable pour que l'entreprise Roger Martin exécute les travaux
- Emet un avis favorable au montant ainsi retenu de 33 845.40 € HT soit 40 614.48 € TTC
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION